

Les NOTES de l'UEF-France



www.europe-federale.asso.fr

c/o Europe Direct
13 Rue de l'arbre sec – 69001 Lyon

1^o année - N° 17 – 22 décembre 2007

Le fédéralisme de Denis de Rougemont, toujours d'actualité, en regard de la crise européenne d'aujourd'hui ?

Bruno BOISSIERE

Directeur du bureau à Bruxelles du CIFE

Secrétaire de l'Inter groupe fédéraliste au Parlement européen

Texte paru initialement dans *Fédéchoses-pour le fédéralisme* - Lyon

Le centième anniversaire de la naissance de Denis de Rougemont nous offre l'occasion non seulement de commémorer ce grand Européen, mais aussi de redécouvrir son œuvre en regard de l'actualité, et peut-être surtout de regarder l'avenir à la lumière de sa pensée originale. En effet, puisque « L'avenir est notre affaire », nous devons nous interroger sur ce que nous voulons faire de l'héritage intellectuel et spirituel de l'homme exceptionnel que nous honorons en ce début de septembre 2006.

Le fédéralisme de Denis de Rougemont

« Ni individualistes, ni collectivistes, nous sommes personnalistes » déclarait le *Manifeste de l'Ordre nouveau* (1931), petit groupe d'intellectuels auquel Rougemont adhéra. Rougemont place en effet la Personne au centre de sa vision fédéraliste. Cette dernière respecte le principe de subsidiarité dans l'organisation de la société, de bas en haut. Il aime d'ailleurs citer la formule du diplomate américain D. Moynihan à propos des Etats-Unis, mais transposable pour l'Europe : « Ne confiez jamais à une plus grande unité ce qui peut être fait par une plus petite. Ce que la famille peut faire, la municipalité ne doit pas le faire. Ce que la municipalité peut faire, les Etats ne doivent pas le faire. Et ce que les Etats peuvent faire, le gouvernement fédéral ne doit pas le faire. »

A la base, se trouve donc la personne, libre et responsable, non pas l'individu dépourvu du sens de solidarité. La personne, puis la famille et la commune, communautés de première proximité, sont ainsi les fondements de la société fédéraliste que promeut Rougemont.

Les régions, elles-mêmes « grappes de communes », sont des espaces de participation civique qui se mettent en réseau par-dessus les frontières des Etats-nations, pour finalement se fédérer à l'échelle de l'Europe. Ainsi devrait se constituer de proche en proche une Europe des régions fédérées, unie sur la base de sa culture commune et protectrice de sa diversité interne. En d'autres termes, le fédéralisme de Rougemont vise à unir l'Europe, surtout pas à l'uniformiser.

Ecologie, Régions, Europe fédérée : même avenir

Le fédéralisme personnaliste de Rougemont, on le voit, dépasse largement la dimension institutionnelle du fédéralisme. Il n'est pas surprenant que Rougemont propose dans la dernière période de sa vie le slogan « Ecologie, Régions, Europe fédérée : même avenir ». Et s'il dit : même *avenir* et non même *combat*, c'est, précise-t-il, parce qu'un combat peut être perdu alors qu'un avenir adviendra certainement...

Rougemont suggère de repartir de notre environnement et de nos communautés réelles. Mais l'Etat-nation étant l'obstacle commun aux solutions écologiques et régionales, il convient donc de dépasser l'Etat-nation, c'est-à-dire d'instituer en interaction les régions solidaires et la fédération continentale.

Denis de Rougemont, homme du futur ?

Dans son texte « Une lumière qui ne s'éteint jamais », Alexandre Marc, compagnon de pensée et d'action de Rougemont, relate que trois jours avant sa mort, l'homme qui aurait eu cent ans aujourd'hui lui confia au téléphone : « Nous n'avons pas encore fait grand-chose. Tu m'entends, Alexandre ? Nous n'avons encore rien fait. Il faut tout recommencer... et puis aller beaucoup plus loin... chercher l'efficacité qui a manqué jusqu'ici. Entends-tu ? »

De 2 ans son aîné, Alexandre Marc lui promit de s'efforcer d'aller un tout petit peu plus loin. Un tout petit pas, mais dans la bonne direction, celle qui les a tous deux éclairés, inspirés et patiemment guidés... vers une lumière qui ne s'éteint jamais.

On reconnaît dans cette ultime confiance le pessimisme « actif » de Rougemont qui, vu les circonstances, reportait tout espoir sur l'action de son compagnon fédéraliste intégral et de leurs disciples.

Où en est l'écologie en Europe ?

Certes depuis plus de 30 ans, des ministères de la qualité de la vie ont été créés dans la plupart des Etats européens, et suivis de ministères de l'environnement puis de l'écologie. Les partis écologistes sont aujourd'hui présents dans les assemblées communales, régionales, nationales et au Parlement européen, voire dans les gouvernements nationaux. Les candidats des partis traditionnels, à la veille des élections, acceptent de signer des engagements écologiques. Des sommets mondiaux sont consacrés

à l'environnement. De plus en plus, la législation de l'Union européenne s'inscrit dans la perspective du « développement soutenable », formule que Rougemont aurait peut-être qualifiée - bien que, depuis qu'il n'est plus là, personne n'ait le droit de s'ériger en son porte-parole- de « cercle carré » car encore comprise par la classe politico-économique comme « croissance durable »... alors que les ressources de la planète ne sont pas infinies.

Sans doute Rougemont, qui avait mis beaucoup d'espoir dans la mobilisation des citoyens et notamment des jeunes pour défendre les agressions de la société contre l'environnement, déchanterait-il aujourd'hui devant les rapports alarmistes sur les conséquences du changement climatique, que désormais plus aucun expert indépendant ne conteste, et qui risque de devenir synonyme de crise écologique globale, si rien ou trop peu est fait pour en attaquer les causes. Sans doute aurait-il aussi dénoncé l'aveuglement des gouvernements face au réchauffement de la planète et rejeté à la fois leurs projets de relance de l'énergie nucléaire. Fidèle à son attitude de pessimiste actif, il aurait réuni un grand nombre de personnalités du monde des sciences et la culture pour appeler à des solutions mondiales à ce problème global. Etant conscient des limites des institutions internationales dues à l'inefficacité de négociations intergouvernementales, il aurait misé en dernier recours sur un sursaut des citoyens élargissant ainsi à la planète toute entière sa formule « Le civisme commence au respect des forêts ».

Et les régions ?

Les dernières décennies ont vu se développer le régionalisme sous des formes diverses dans de nombreux pays européens : non seulement dans les pays d'Europe centrale et orientale après la chute du totalitarisme qualifié de « centralisme démocratique », mais aussi dans des Etats unitaires récalcitrants à toute idée de fédéralisme, comme au Royaume-Uni (Ecosse, Pays-de-Galles), ou encore dans des pays déjà régionalisés où l'approfondissement progressif du processus se rapproche des systèmes fédéralistes, comme en Espagne.

Par ailleurs, les pouvoirs locaux et régionaux sont maintenant institutionnalisés au sein de l'Union européenne par la création d'un organe consultatif, le Comité des régions.

Certes, nous sommes encore loin d'un Sénat des régions d'Europe dont rêvait Rougemont. Mais les régions des Etats fédéraux membres de l'Union européenne, comme l'Allemagne et la Belgique, participent au processus législatif européen par un mode de représentation propre au sein du Conseil des Ministres.

De plus, dans un nombre croissant d'Etats membres, les Députés européens sont élus sur des listes régionales et non sur une liste nationale ; c'est maintenant le cas en France !

La coopération interrégionale ou transfrontalière fait l'objet de programmes spécifiques.

On le voit à travers ces exemples, le fait régional petit à petit fait son nid en Europe. Mais le combat régional continue dans les pays où des régions à forte identité voient leur demande d'autonomie ignorée par le système jacobin en place. En sens inverse, la vigilance reste de mise dans des pays fédéraux comme la Belgique où la revendication de l'indépendance gagne du soutien dans la classe politique d'une des régions. Et là, nous devons nous souvenir des avertissements de Rougemont qu'en aucun cas une région ne doit vouloir devenir un Etat-nation en réduction et qu'il ne peut y avoir d'autonomie sans solidarité. De ce point de vue, les attitudes de faussement prétendus partis fédéralistes, comme entre autres la ligue du Nord en Italie, qui refusent de participer aux

efforts de cohésion vis-à-vis de régions défavorisées les disqualifient.

Et l'Europe fédérale ?

Si l'Union européenne s'est dotée de plusieurs éléments inspirés du fédéralisme, comme un système bi-caméral comprenant une chambre du peuple élue directement et une chambre des Etats, un exécutif supranational, une cour suprême, cette construction *sui generis* n'en reste pas moins marquée par des traits caractéristiques du confédéralisme. En effet l'Union se fonde sur des traités intergouvernementaux où le vote à l'unanimité reste en vigueur pour l'adoption comme pour la révision, ce qui à 25, bientôt 27 Etats membres et plus rend l'opération peu démocratique et très improductive.

Ces traités, y compris le dernier projet de traité constitutionnel, ont tous volontairement exclu le mot « fédéral » pour qualifier le système européen pour lui préférer la formule d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples d'Europe. Le projet constitutionnel dont la ratification est actuellement compromise, s'inspire quant à lui de la volonté des citoyens et des Etats d'Europe. On retrouve là un embryon de reconnaissance de la double légitimité caractérisant une démocratie fédéraliste. De plus, ce projet de 2004 propose une sorte de définition du fédéralisme « Unie dans la diversité » comme devise de l'Union. Le fédéralisme de Rougemont plaçant en son cœur la personne, le citoyen et la dignité humaine, on se réjouira que l'Union ait proclamé une Charte des droits fondamentaux que le projet de traité constitutionnel se propose d'intégrer.

Que nous reste-t-il à faire ?

Au terme de cet examen, on peut bien affirmer que le fédéralisme de Rougemont que je me suis permis de décliner autour de la trinité « Ecologie, Régions, Europe fédérée » reste en plein dans l'actualité de l'Europe et plus généralement de la société en crise, malgré ses échecs provisoires et avec ses succès quelquefois fragiles. C'est à chacun d'entre nous de prolonger la pensée inoubliable de Denis de Rougemont en actes pour qu'il devienne « l'homme à-venir », formule d'Alexandre Marc.

L'UEF-France est une association fondée en 1947, dont les adhérents militent pour la construction européenne et pour l'émergence d'une Europe politique fédérale. Totalement indépendante des partis politiques, l'UEF-France appartient à l'Union des Fédéralistes Européens. L'UEF Europe est membre du World Federalist Movement (Mouvement fédéraliste mondial) et du Mouvement Européen International.

Contact presse UEF - FRANCE

Sandra FERNANDES

Sandrafernandes1@yahoo.fr

Tél : (33) 06 84 15 53 19